

DECLARATION SUR LES SITUATIONS POLITIQUES  
DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

QUEBEC | 31 JANVIER-1<sup>ER</sup> FEVRIER 2011

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2011, prend position sur les situations politiques dans l'espace francophone suscitant des inquiétudes au sein du monde parlementaire.*

COTE D'IVOIRE

**RECONNAIT** Alassane Ouattara comme président légitimement élu de la Côte d'Ivoire ;

**CONDAMNE** fermement le refus de Laurent Gbagbo de quitter le pouvoir et les violences des forces qui lui sont fidèles ayant causé plus de 200 morts depuis le 28 novembre 2010 ;

**EXIGE** que Laurent Gbagbo reconnaisse immédiatement les résultats de l'élection présidentielle et transfère le pouvoir à Alassane Ouattara ;

**CONDAMNE** toute action susceptible de contrevvenir au libre choix du peuple ivoirien ;

**EXHORTE** la communauté internationale, particulièrement les Nations unies et la médiation africaine, à poursuivre leurs efforts pour parvenir rapidement à une sortie de crise et engager le pays vers le retour à l'ordre constitutionnel dans le respect des droits de la personne ;

**RAPPELLE** qu'en tout état de cause, la démocratie doit l'emporter.

## GUINEE

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**PRENANT ACTE** des résultats de l'élection présidentielle tenue en Guinée ;

**FELICITE** le peuple guinéen de s'être acquitté de son devoir d'électeur avec maturité et civisme ;

**FELICITE** le président Alpha Condé de sa victoire à l'élection présidentielle ;

**SALUE** la sagesse des acteurs politiques et notamment Cellou Dalein Diallo, qui ont accepté les résultats de l'élection ;

**REMERCIE** le général Siaka Sangaré, président de la Commission électorale nationale indépendante, d'avoir mené à bien une étape essentielle de la marche de la Guinée vers la démocratie ;

**DEMANDE** aux nouvelles autorités guinéennes que les étapes vers le retour à l'ordre constitutionnel s'effectuent avec diligence, notamment l'organisation d'élections législatives ;

**INVITE** l'Organisation internationale de la Francophonie à accompagner le peuple guinéen dans la mise en place d'institutions démocratiques ;

**AFFIRME** sa disponibilité, une fois les institutions parlementaires installées, pour envisager des actions de collaboration afin d'accompagner les nouvelles autorités parlementaires guinéennes.

## NIGER

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**PRENANT ACTE** de la tenue du référendum constitutionnel du 31 octobre 2010 et de la proclamation d'une nouvelle constitution, conformément aux étapes prévues vers le retour à l'ordre constitutionnel au Niger ;

**PRENANT ACTE** de la tenue des élections municipales et régionales le 11 janvier 2011 ;

**SE FELICITE** du respect des différentes étapes du retour à l'Etat de droit fixées par les autorités de transition et acceptées par la communauté internationale ;

**SUIVRA** avec une grande attention les résultats des élections présidentielle et législatives du 31 janvier 2011 ;

**AFFIRME** sa disponibilité, une fois les institutions parlementaires installées, pour envisager des actions de collaboration afin d'accompagner les nouvelles autorités parlementaires nigériennes.

## HAÏTI

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**PREOCCUPE** par les graves événements ayant suivi l'annonce des résultats par le Conseil électoral provisoire suite aux élections présidentielle et législatives du 28 novembre et par la situation de blocage actuel ;

**AYANT PRIS CONNAISSANCE** des recommandations formulées par la mission de l'Organisation des Etats américains (OEA) et transmises aux autorités haïtiennes ;

**DEMANDE** aux autorités haïtiennes de tenir compte de ces recommandations dans la poursuite du processus électoral en Haïti ;

**DEMANDE** à la communauté internationale de maintenir son appui en faveur d'une résolution de la crise électorale ;

**RAPPELLE** que les conditions dans lesquelles cette crise sera réglée détermineront la mise en place d'institutions parlementaires crédibles, acceptées par la population et reconnues par la communauté internationale ;

**AFFIRME** sa disponibilité, une fois les institutions parlementaires installées, pour envisager des actions de collaboration afin d'accompagner les nouvelles autorités parlementaires haïtiennes.

## INSECURITE DANS LA ZONE SAHELO-SAHARIENNE

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**CONDAMNANT** fermement les enlèvements et les exécutions d'otages commis au Niger par Al-Qaeda au Maghreb islamique en septembre 2010 et en janvier 2011 ;

**RAPPELANT** la résolution adoptée sur le terrorisme dans la zone sahélo-saharienne lors de la XXXVI<sup>e</sup> Session de Dakar ;

**REITERANT** sa vive préoccupation devant les actes de terrorisme qui compromettent la stabilité et le développement des pays de la zone sahélo-saharienne ;

**SALUE** les initiatives engagées par la Mauritanie, l'Algérie, le Mali, le Maroc et le Niger pour lutter contre le fléau du terrorisme et souhaite que ces actions soient le plus coordonnées possible ;

**APPELLE** la communauté internationale à poursuivre et à maintenir son assistance dans le domaine de la sécurité transfrontalière et de la lutte contre le terrorisme.

## LIBAN

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**PREOCCUPE** par la tension entourant le travail du Tribunal spécial sur le Liban au cours des derniers mois ;

**PRENANT ACTE** de la démission du gouvernement d'union dirigé par Saad Hariri le 12 janvier 2011 ;

**PRENANT ACTE** des efforts de Najib Mikati pour former un gouvernement ;

**MET EN GARDE** contre les risques de conflits entre les communautés libanaises ;

**APPELLE** les autorités libanaises à poursuivre leurs efforts afin de consolider le dialogue national, garant de la stabilité politique et institutionnelle du Liban ;

**CONSIDERE** que le Tribunal spécial sur le Liban doit poursuivre ses travaux et accomplir son mandat.

## TUNISIE

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**PRENANT EN COMPTE** le mouvement de contestation populaire tunisien amorcé en décembre et ayant mené au départ de Zine El Abidine Ben Ali le 14 janvier 2011 ;

**PRENANT ACTE** de la constitution d'un gouvernement de transition ;

**CONDAMNE** fermement les violences ayant causé la mort de manifestants ;

**APPELLE** au calme et à la retenue ;

**APPELLE** les forces politiques et les responsables de la société civile à s'engager dans une transition pacifique ;

**DEMANDE** au gouvernement de transition de prendre en compte les aspirations du peuple tunisien dans le respect des valeurs démocratiques en garantissant la paix sociale, la liberté de presse et de rassemblement ;

**INSISTE** sur la nécessité de restituer au gouvernement et au peuple tunisien les sommes d'argent détournées par l'ancien président de la République et ses proches ;

**EXHORTE** à tenir le plus rapidement possible des élections présidentielles et législatives afin de donner la parole au peuple tunisien.

## EGYPTE

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :*

**PRENANT ACTE** du mouvement inédit de contestation en Égypte ;

**CONDAMNANT** fermement l'usage de la force contre les manifestants ;

**DEMANDE** aux autorités égyptiennes de répondre rapidement à la demande de changement exprimée par le peuple en engageant des réformes majeures et en respectant les droits fondamentaux des Égyptiens, notamment le droit de se réunir pacifiquement et le droit à la liberté d'expression et de communication ;

**INSISTE** sur la nécessité de protéger le patrimoine culturel et historique du pays.